

Consultation publique relative au projet de révision des lignes directrices concernant les aides d'État liées au SEQE-UE

14 janvier 2020
#EUGreenDeal

Quel est le contexte?

La Commission européenne invite les parties prenantes à formuler leurs observations sur sa proposition de révision des lignes directrices concernant certaines aides d'État dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2021 (lignes directrices SEQE).

Le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE est un élément important de la politique de l'Union en matière de lutte contre le changement climatique et l'un des instruments essentiels dont elle dispose pour réduire efficacement et au moindre coût les émissions de gaz à effet de serre. Le SEQE donne aux entreprises un signal de prix du carbone pour réduire les émissions.

Quel est l'objectif du projet de lignes directrices?

La mise en œuvre du SEQE a généré deux types de coûts. D'une part, les entreprises doivent acheter la quantité de quotas qui correspond à leur niveau d'émission réel (coûts directs liés au SEQE). D'autre part, elles paient plus cher l'électricité qu'elles consomment (coûts indirects liés au SEQE), puisque les producteurs d'électricité répercutent le prix du carbone sur les consommateurs en augmentant les prix de l'électricité.

Il y a risque de fuite de carbone lorsque des entreprises quittent l'UE pour des pays aux politiques moins ambitieuses en matière de climat, ce qui entraîne une diminution de l'activité économique dans l'UE sans réduction des émissions à l'échelle mondiale.

Conformément à la communication sur le pacte vert pour l'Europe, le projet de lignes directrices concernant les aides d'État liées au SEQE-UE vise à réduire le risque de fuite de carbone dû aux coûts indirects du SEQE et à encourager la modernisation des processus de production.



«Le pacte vert pour l'Europe est notre nouvelle stratégie de croissance. Il nous aidera à réduire les émissions tout en créant des emplois.»

Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne

«La révision des lignes directrices de l'UE concernant les aides d'État liées au système d'échange de quotas d'émission est un élément clé du pacte vert pour l'Europe et vise à limiter les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Nous vous invitons aujourd'hui à formuler vos observations sur notre projet de lignes directrices qui reflète pleinement les objectifs du pacte vert et concentre l'aide publique sur les secteurs les plus exposés à un risque de fuite de carbone.»

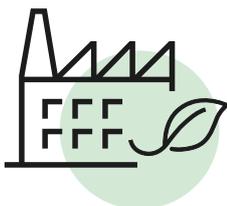
Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive de la Commission européenne



Sur quoi porte la consultation?

Afin de réduire le risque de fuite de carbone, le projet de lignes directrices proposé pour consultation s'articule autour de trois éléments clés:

LES SECTEURS



Le projet de lignes directrices se concentre sur les huit secteurs les plus exposés au risque de fuite de carbone:

- les secteurs très dépendants du commerce international;
- les secteurs fortement touchés par les coûts de l'énergie et une capacité limitée à répercuter
- la hausse des coûts de l'électricité;
- les secteurs dont les marges bénéficiaires sont fragilisées au niveau international;
- es secteurs ayant peu de possibilités d'améliorer leur efficacité énergétique.

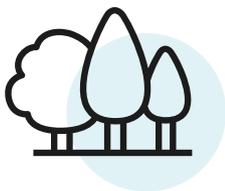
La Commission peut décider d'inclure des secteurs supplémentaires sur la base de considérations qualitatives, à condition que les secteurs concernés aient au moins un indicateur indirect de fuite de carbone de 0,2 et que leur risque de fuite de carbone soit évalué comme étant au moins moyen.

LE NIVEAU DE COMPENSATION



Le projet de lignes directrices limite l'aide publique au minimum nécessaire pour réduire le risque de fuite de carbone, la plafonnant à 75 % maximum des coûts indirects encourus, contre un niveau de compensation de 85 % au début de la période d'échange précédente.

LA CONDITIONNALITÉ



La compensation sera subordonnée aux efforts de décarbonation des entreprises, tels que:

- la réalisation d'audits énergétiques;
- la mise en œuvre des recommandations des audits énergétiques;
- la facilitation d'une augmentation des investissements privés et durables;
- la réduction de l'empreinte carbone de leur consommation d'électricité.

L'UE sera climatiquement neutre en 2050. Pour atteindre cet objectif, nous devons aider les entreprises de l'UE à innover pour qu'elles deviennent des acteurs de premier plan au niveau mondial dans le domaine de l'économie verte.

Les citoyens et les parties prenantes sont invités à donner leur avis sur la proposition de la Commission et sur son incidence possible sur le risque de fuite de carbone, sur l'efficacité du système d'échange de quotas d'émission et sur les éventuelles distorsions de concurrence.

La consultation publique sera ouverte du 14 janvier 2020 au 10 mars 2020.